

Publication du Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre Réglementaire (BEGES-r)

ANNEE D'ACTIVITE 2014

Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE)



14 décembre 2015

1. Description de la personne morale (PM) concernée

Raison sociale	LFB
Code NAF	7219Z
Code SIREN	491 371 167
N° de SIRET associés	491 371 167 00017
Adresse	3 avenue des Tropiques ZA de Courtaboeuf 91940 Les Ulis
Nombre de salariés (*)	1634
Description sommaire de l'activité	Production industrielle de produits pharmaceutiques
Mode de consolidation	Contrôle financier (identique 2011)

(*) Calcul moyen de l'effectif sur l'année 2014. La méthode de détermination de l'effectif au titre de l'article L1111-2 du code du Travail est la suivante :

- CDI (100% de l'effectif) : 1481
- CDD (etp) : 107 - Alternants : 46
- Contrat intermittent (etp) :
- Prestataires à demeure (etp) :
- Salariés temporaires (Total heures du contrat / durée conventionnelle du travail)

Schéma des périmètres organisationnels de la PM retenue :

L'entreprise LFB est une entreprise multi-sites. Les principales activités sont les suivantes :

- Activités tertiaires (siège social aux Ulis)
- Fabrication de médicaments, conditionnement et expédition : sites principaux à Lille et aux Ulis. Site secondaire : Carvin.
- Activités de laboratoire.

Le SIREN considéré par l'obligation réglementaire regroupe les 4 sites suivants :

LES ULIS	LILLE	CARVIN	ALES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Siège social ▪ Production ▪ Laboratoires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production ▪ Laboratoires ▪ Conditionnement ▪ Expédition 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stockage ▪ Conditionnement ▪ Expédition 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Laboratoires

MODE DE CONTROLE RETENU

Le mode de contrôle retenu pour la réalisation de ce BEGES réglementaire est le mode financier. Les entités n'appartenant pas au LFB comme le bâtiment A ne sont pas comptabilisés dans le périmètre.

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources) :

On ne retient que les 2 premières catégories dans le périmètre opérationnel qui sont les catégories obligatoires pour un BEGES réglementaire. La catégorie numéro 3 est une catégorie "recommandée" et contient par exemple les intrants, le fret, les emballages. Cette 3^{ème} catégorie n'a pas été évaluée par le LFB.

Emissions retenu pour l'élaboration du BEGES-r du LFB :

Catégorie d'émission	Postes d'émissions	Exemple de sources d'émissions
Cat 1 : Emissions directes de GES	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion d'énergie de sources fixes : gaz naturel (+ fioul groupe électrogène)
	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de carburant des moteurs terrestres possédés par le LFB. Pas d'impacts car pas de véhicules possédés.
	Emissions directes des procédés hors énergie	Pas d'impacts liés à l'activité de la PM
	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes
	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Pas d'impacts liés à l'activité de la PM
Cat 2 : Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Electricité
	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Achat et consommation de vapeur sur le site de Lille

2. Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting	2014
Année de référence	2011

Modification du périmètre de référence : le site de d'Alès fait partie du SIREN depuis 2013, les émissions dues à l'électricité et les gaz frigorigènes ont été rajoutés.

3. Emissions directes et indirectes de GES pour le périmètre réglementaire

Ces 2 éléments sont présentés selon le format de tableau présenté ci-après.

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	BEGES-r 2015 (activité 2014)						BEGES-r 2012 (activité 2011)						Ecart 2014 / 2011	
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	t CO2e	%
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	5 885	1	0	-	5 977	216	6 758	1	0	-	6 867	343	- 890	-13%
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	-	-	-	-	-	-	2	0	0	-	2	2	- 2	-100%
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	4	Emissions directes fugitives	-	-	-	1	4 748	682	-	-	-	1	5 297	1 589	- 549	-10%
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		Sous total	5 885	1	0	1	10 725	716	6 761	1	0	1	12 166	1 934	- 1 441	-12%
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	-	-	-	-	2 995	189	-	-	-	-	3 179	381	- 184	-6%
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou	-	-	-	-	2 790	837	-	-	-	-	2 165	650	625	29%
		Sous total	-	-	-	-	5 785	858	-	-	-	-	5 344	1 031	441	8%
TOTAL des émissions directes et indirectes							16 510						17 510	- 1 000	-5,7%	

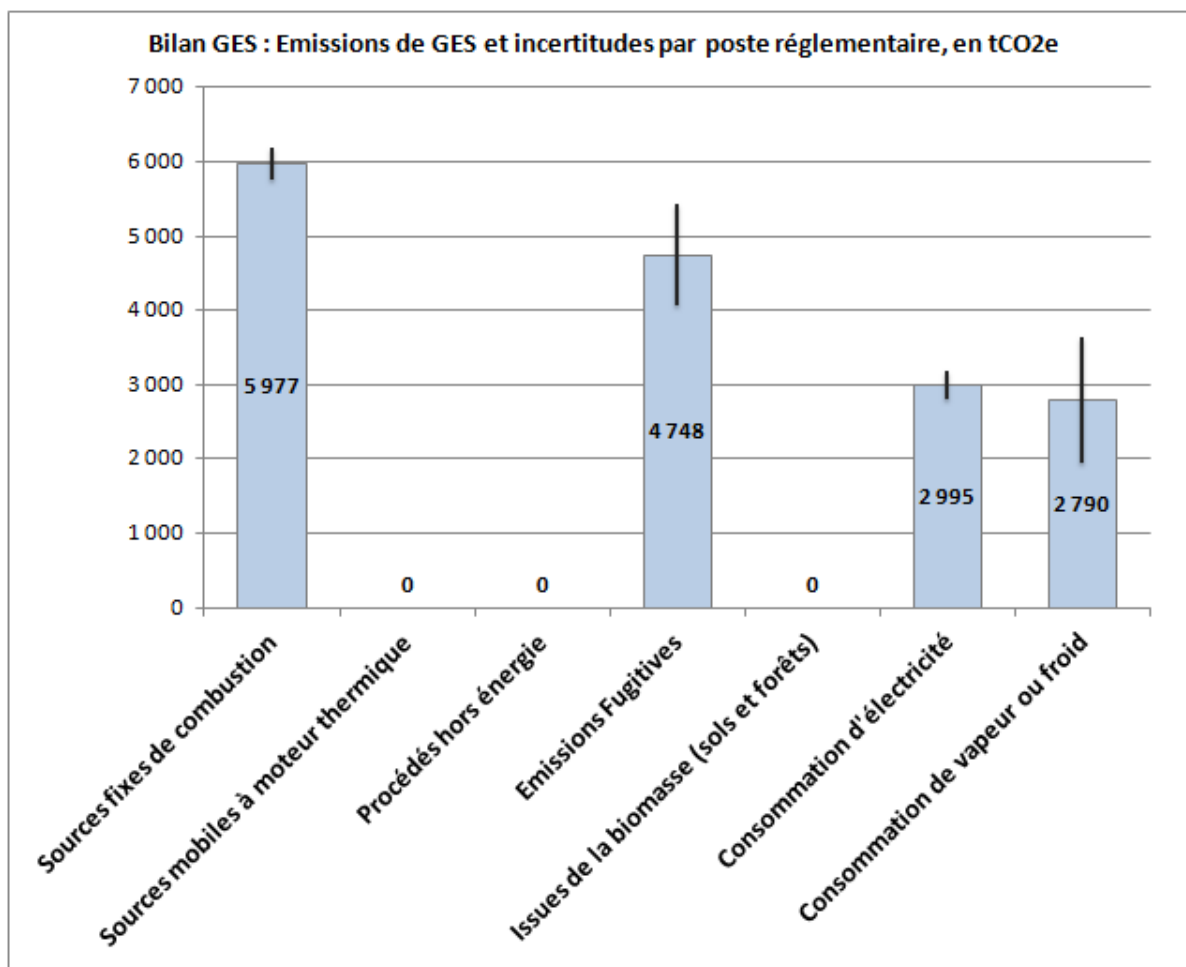
Le total des émissions 2014 pour le périmètre réglementaire fait : 16 510 t éCO₂

Commentaires

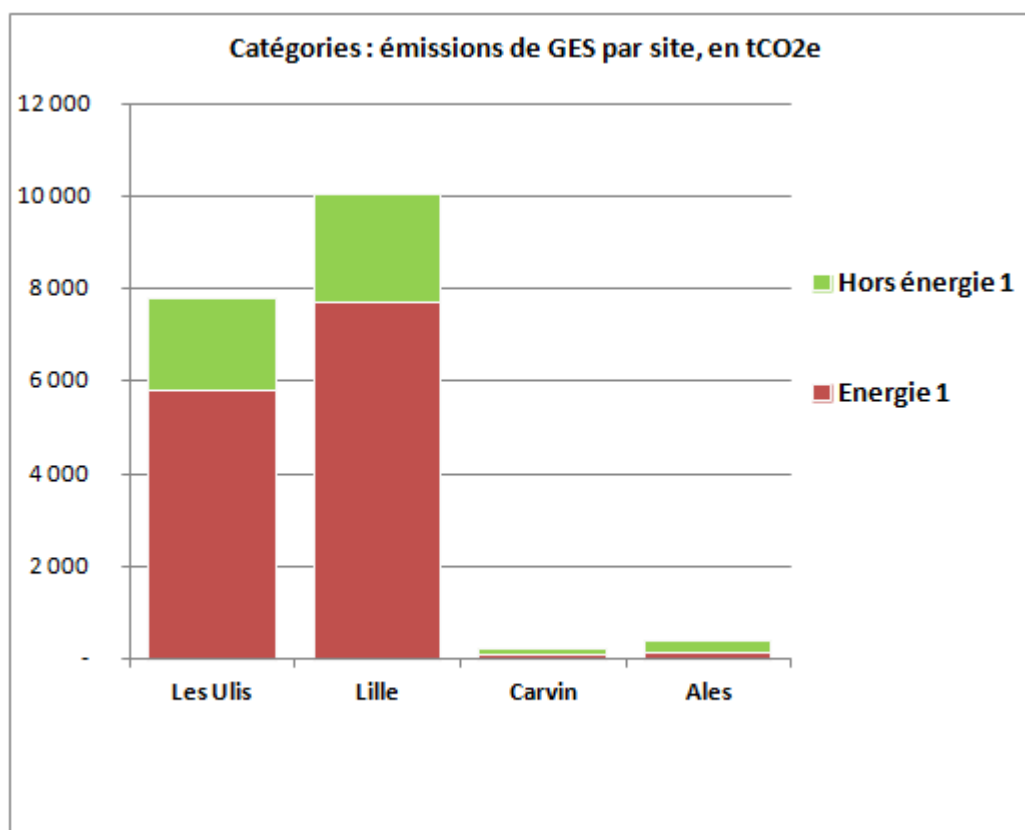
Les émissions du groupe ont diminué de 5,7% par rapport à 2011 et ce, malgré 2 points défavorables :

- Le facteur d'émission de la vapeur a augmenté en 2014
- Le périmètre a été modifié : le site d'Alès fait désormais partie du SIREN

Le détail des émissions par postes est le suivant :



Les émissions par sites sont les suivantes :



4. Emissions évitées

Pour ce bilan d'émissions 2014, le LFB a choisi de ne pas quantifier ces émissions liées à un périmètre facultatif. (Article 75 loi Grenelle II)

5. Eléments d'appréciation sur les incertitudes

Catégorie 1 :

- Les émissions liées à la consommation d'énergie des sources fixes sont précises car la consommation est issue de la facturation. Facteur d'émission du gaz : 241 kg CO2e/Mwh PCI et fioul 3,24 kg CO2e/litre
- Les émissions de fluides frigorigènes sont données par le prestataire pour la maintenance des équipements concernés

Catégorie 2 :

- Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité : pas de remarques particulières. Le facteur d'émission retenu est celui de la moyenne de l'électricité française : 72 kg CO2e/Mwh
- Le facteur d'émission retenu pour la vapeur est celui de la base carbone® pour la ville de Lille : 177 kg CO2e/tonne

6. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES

Aucune exclusion de sources de GES sur l'activité 2014

7. Facteurs d'émissions et PRG utilisés

Aucun facteur d'émissions différent de la Base Carbone® n'a été utilisé.

8. Explication de tout recalcul de l'année de référence,

En 2012 lors du premier BEGES-r, la vapeur avait été comptabilisée comme émission dans la catégorie 3, c'est-à-dire les émissions recommandées mais non obligatoires, en considérant que les chaudières n'appartenaient pas au LFB. Comme le mode de contrôle est financier, les émissions de vapeur avaient été ignorées. En 2015, le LFB intègre la vapeur comme énergie consommée faisant partie du périmètre obligatoire et rectifie à la hausse les émissions de 2012 pour avoir le même périmètre. Le tableau du chap3 présente donc les émissions recalculées sur ce principe.

9. Adresse du site Internet ou de la mairie où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

<http://www.lfb.fr>

Par ailleurs, la personne notifiée au Préfet de région les coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES :

Responsable du suivi	Stéphane Ferris
Fonction	Coordinateur RSE
Adresse	3 avenue des Tropiques - BP 40305 - 91958 Courtaboeuf Cedex
Tel	(33) 1 69 82 71 36
Mail	ferriss@lfb.fr

10. Synthèse des actions pour la période 2015-2017 inclus

« La synthèse des actions, jointe au bilan en application de l'article L. 229-25, présente, pour chaque catégorie d'émissions mentionnée aux 1° et 2° ci-dessus, les actions que la personne morale envisage de mettre en œuvre au cours des trois années suivant l'établissement du bilan. Elle indique le volume global des réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendu.

Site	Energie	Catégorie d'émission	Action n°	Actions envisagées	Gains estimés en t eCO2
Les Ulis	Gaz	Emissions directes des sources fixes de combustion	1	Chauffage B11 préchauffé par récupération d'énergie des GF = suppression d'une boucle extérieure	933
			2	Récupération de chaleur par PAC sur boucle GW 5/6.	740
Lille	Electricité	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	3	GTB sur les CTA Belfort	152
			4	Arrêt de la CTA atrium BELFORT	14
	Gaz	Emissions directes des sources fixes de combustion	5	Vérification des purgeurs de condensats Valorisation eau de la fosse Elaphe	90
			6	Récupération sur réseau condenseur Belfort avec une PAC (consommation 1300 Mwh d'électricité en plus)	956
	Vapeur	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur	7	Optimisation régulation CTA TAN/recycleur (économie 547 Mwh vapeur et 219 Mwh électricité)	164
			8	Récupérateur sur chaudière n°2	76

Le total des réductions envisagées est de **3125 t eCO2** soit **18,9%** des émissions déclarées pour le BEGES-r 2014
La durée du plan d'action est de 3 ans, c'est-à-dire pour le prochain BEGES-r en 2018 (année de reporting 2017).